

Conseil Municipal du mercredi 06 septembre 2017

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du compte-rendu de la séance précédente,
- 2) Délibérations :
 - IAT d'un agent,
 - Reprise concessions cimetièrè
 - Dossier FAR
 - Excédent communal
- 3) Informations et questions diverses :
 - date repas des anciens
 - Point sur les travaux

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 08 pouvoirs : 2 Votants : 08	<u>Date de Convocation :</u> 1 ^{er} septembre 2017 <u>Date d'affichage :</u> 1 ^{er} septembre 2017
------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'an deux mil dix-sept et six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian PAQUIGNON.

Présents : Christian PAQUIGNON, Philippe VIAUD, Claudine BAYLE, Damien CATHERINEAU, Marc DEHECQ, Chantal HIBERT, Éric DESMET, Catherine FLÉCHAIRE

Absents : Philippe AMEYE, Damien FRADET.

Pouvoir : Philippe AMEYE a donné pouvoir à Éric DESMET
Damien FRADET a donné pouvoir à Philippe VIAUD

Vote du secrétaire de séance : Claudine Bayle

ORDRE DU JOUR

1) **Compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance du 03 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations :

Indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour un agent communal au titre de l'année 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que

- L'indemnité sera proratisée en fonction des temps de travail mensuel et annuel (du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2017),
- L'indemnité versée à l'agent sera réglée en septembre 2017.

L'indemnité est la suivante :

Agent communal	Montant de référence x temps de présence	Coefficient multiplicateur	Prime 2017 (en €)
Agent de maîtrise principal	492,99 x 100% / (8/12)	2,5	821.65

Reprise des concessions du cimetière

Il reste à rédiger les courriers individuels pour chaque tombe abandonnée.

Dossier FAR

La Commune percevra 11 000 € au titre du FAR 2018. Cette subvention doit être affectée soit pour les routes soit pour les bâtiments.

La commune est susceptible de vendre un terrain constructible (4 000 m² près du cimetière).

Une économie est réalisée avec la suppression d'un demi-poste d'agent territorial.

La remise en état des routes (Chantôme –Boucau) n'est pas prioritaire.

La discussion est engagée :

- refaire les toitures des bâtiments communaux,
- réhabiliter la maison située 8 allée de l'Abbé Caillaud afin d'avoir une rentrée financière,
- se concentrer sur le bâtiment situé 3 allée de la Bascule, en relation avec l'action 21 présentée au CRST pour 2019-2020-2021.

Le Conseil Municipal décide de faire une consultation d'entreprises de couvreurs (Prot, Westrelin, Claustrat, Plantureux) pour les toitures :

- le préau de l'école,
- 8 allée de l'Abbé Caillaud (maison et grange),
- 3 allée de la Bascule (maison et grange).

La maison située 8 allée de l'Abbé Caillaud est vidée.

Logements communaux : celui situé au 1^{er} étage est loué, celui du rez-de chaussé va peut-être être mis en location prochainement.

Excédent communal

Monsieur Mhun souhaite acquérir la parcelle B 26 pour agrandir son entreprise.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable.

Questions diverses et informations :

Action Sociale:

- Le repas des "Anciens" est fixé au dimanche 12 novembre 2017. Une réunion de la commission se tiendra le mardi 03 octobre 2017, à 18 heures pour déterminer les modalités.
- Une demande d'aide pour des frais d'obsèques (200 €) est parvenue en mairie.
- La proposition d'une aide à la scolarité pour les enfants de Tranzault sera réétudiée.

Travaux d'été dans la commune :

- Le jeune homme qui était recruté pour le mois d'août s'est désisté. Bertrand a pallié aux nombreux travaux de cet été (entretien du bourg, peintures des meubles de l'école, ...)
Sujétions : certaines personnes seraient prêtes à aider dans la commune : participation à l'entretien et aux plantations dans le bourg dans le cadre d'objectifs de l'école ou des TAP.

Cimetière :

Le columbarium 3 cases (2 600 €) est commandé. Il faudra établir le prix de la concession de la case et prévoir des petites plaques à graver à fixer derrière la flamme (jardin du souvenir).

Free :

D'ici la fin de l'année, un poste Free sera installé à proximité de celui d'Orange. Redevance de 100 € par an.

Vente en directe :

A compter du 12 octobre, un pizzaïolo installera son camion sur la place de l'église.

Travaux :

- Eglise : il reste environ deux mois de travaux (ouverture pour la messe de Noël envisageable, inauguration au printemps, les propositions sont les bienvenues)
- Cantine : la peinture extérieure a été refaite, restent les joints à reprendre sous les fenêtres.
- Ecole : l'intérieur des deux classes est fait (plafond, sol, murs, volets). Les extérieurs sont prévus pendant les vacances scolaires d'automne pour la partie sud et celles de printemps, pour les murs côté cour.
- Revoir la lumière de la cour pour la garderie.

Indre Nature :

L'association peut apporter ses conseils pour végétaliser le terrain sous le terrain multisports (voir avec Damien Fradet et Éric Desmet).

Prochaine réunion le 24 octobre 2017, à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 22 heures et 20 minutes.